



Les Archers de la Lande ont le plaisir de vous inviter
Le samedi 7 et le dimanche 8 Novembre 2020

TIR EN SALLE 2x18m

4 départs - Sélectif pour le championnat de France

Gymnase (**chauffé**) du complexe sportif Salvador Allende
Saint Jacques de la Lande (parcours fléché)

ARBITRES : B.DEMELIN (arbitre responsable), G HEMBERT

4 départs	Départ	Ouverture du greffe	Inspection du matériel	Entraînement à distance 20mn	Début des tirs
Samedi matin	1	9h30	10h00	10h10	10h30
Samedi après-midi	2	14h00	14h30	14h40	15h00
Dimanche matin	3	8h30	9h00	9h10	9h30
Dimanche après-midi	4	13h30	14h00	14h10	14h30

Nombre de places par départ : 40 + 4 poussins

Il est demandé de positionner vos archers sur les 4 départs (5 archers maxi du même club par départ)
(Faute de suffisamment de participants le club se réserve le droit d'annuler un départ).

Poussins : 1 cible soit 4 archers maxi par départ

Protocole (voir annexe) : Le nombre de cible est réduit pour permettre une distanciation

Tarif	Jeunes*	Adultes
1 départ	6€00	8€00
2 départs **	10€00	14€00

* Poussins à Juniors

** Le 2^{ème} départ ne sera possible qu'en fonction des places disponibles

Les inscriptions devront parvenir avec le règlement, à l'ordre des Archers de la Lande, pour le **1^{er} Novembre 2020** à Monsieur **Michel GARDAHAUT**, 1 cours de Lisbonne – 35200 - RENNES (tél : 06.01.39.08.03 - heures repas).

Pré inscriptions via Internet à : concours@lesarchersdelalande.com

Divers : Tenue de club ou blanche, chaussures de sports obligatoires. (cf art C.9 des règlements généraux)

Blasons	Arc Classique	D 40 cm Trispots verticaux à la demande *	Cadets à Seniors 3
		D 60 cm uniquement	Benjamins, Minimes
		D 80 cm uniquement	Poussins
	Arc à Poulies	Trispots verticaux 40 cm	Cadets à Seniors 3
	Arc nu	D 40 cm Trispots verticaux à la demande *	Juniors à Seniors 3
		D 60 cm uniquement	Cadets

*si la composition des cibles le permet

Résultats et récompenses dimanche vers 18h00

Protocole

En annexe

Récompenses

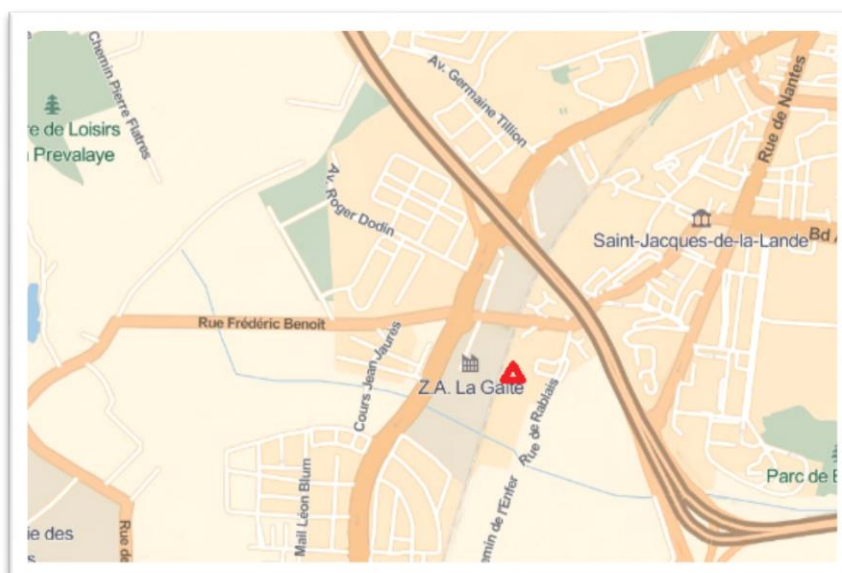
Aux trois meilleurs archers de chaque catégorie.

Classement par équipes de clubs suivant les règlements de la FFTA.

Trophée par équipes de club : 4 archers dont 1 Jeune, 1 femme. **1 arc à poulies maximum**. Le trophée sera acquis définitivement après 3 victoires consécutives ou 5 victoires non consécutives. La composition des équipes sera constituée au moment de l'inscription et ne pourra pas être modifiée.

- * 2016 : Les Archers de la Roche aux Fées (RETIERS)
- * 2017 : Les Archers de Sévigné (CESSON-SEVIGNE)
- * 2018 : Les Archers de Liffré (LIFFRE)
- * 2019 : Les Archers de la Roche aux Fées (RETIERS)

Lieu :



CONCOURS en « SALLE » 2x18m

SAINT JACQUES DE LA LANDE

Samedi 7 et Dimanche 8 NOVEMBRE 2020

Compagnie ou Club :

Responsable Inscriptions :

Téléphone :Mail.....

N°	Nom	Prénom	N° Licence	Cat./ Arc	Départ 1 à 4	T*	Montant
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
Total							

T* : Tripots verticaux pour Arc Classique et Arc Nu si désiré

CHALLENGE 2020

CHALLENGE 2020

INSCRIPTION DE L'EQUIPE

<u>Club :</u>	
Archers	Cat. / Arc

Compétition de St Jacques de la Lande – Tir en salle Nov 2020

PROTOCOLE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETITION

Le protocole mis en place est conforme aux recommandations fédérales, et aux directives locales.
Les procédures pourront être amenées à évoluer en fonction de la situation sanitaire et des mesures imposées aux organisateurs.

Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour toute personne (à partir de 11ans) sur le site qu'il soit organisateur, arbitre, entraîneur, spectateur. Seuls les archers peuvent enlever leur masque, seulement pendant le temps de tir pas de tir). Il devra être porté sur les chaises, lors du déplacement et du retrait des flèches en cible.

Un cahier de présence sera installé à l'entrée de la salle pour les visiteurs et accompagnateurs.

Distance de sécurité

Le nombre de cible est réduit (de 12 à 10 cette année) pour permettre une distanciation.

Les archers doivent respecter en toutes circonstances une distance de sécurité d'un mètre entre eux. Sur le pas de tir, cette distance peut être réduite conformément au règlement fédéral et ainsi permettre à deux tireurs de pratiquer simultanément sur la même cible (4 par cibles en rythme AB/CD).

Veillez à respecter la distance d'un mètre minimum entre deux chaises.

L'aire de pratique

Elle s'étend de la zone de repos des archers (incluse) jusqu'aux cibles. Elle sera séparée de la zone du public. Elle est uniquement accessible aux archers de la session de tir, aux arbitres et aux organisateurs.

Marquage des points

Chaque archer devra être en possession d'un stylo.

Précisions complémentaires

- Utilisation uniquement de son matériel.
- Pour aller aux WC : se laver les mains avant de rentrer dans le sanitaire et après. Matériel de désinfection est mis à disposition afin que tous les utilisateurs les désinfectent après leur passage. L'accès est soumis à autorisation municipale.
- Les buvettes sont interdites dans le complexe sportif.

Remise de récompenses

- Le podium sera disposé de manière à respecter la distanciation